

ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

viticulteurs Question écrite n° 63968

Texte de la question

M. Michel Voisin alerte Mme la ministre de la santé et des sports sur les risques que certaines préconisations du rapport remis au Président de la République et portant recommandations pour le plan cancer 2009-2013 font peser sur la filière vitivinicole française. Si nous avons tous conscience de l'intérêt pour tous de lutter contre la recrudescence des cancers et sur la nécessité de prendre un certain nombre de mesures en ce sens, il ne faudrait pas se tromper d'ennemis et substituer un poison économique et social à cette maladie. En effet, il ne s'agirait pas, pour vaincre un fléau, en générer un autre, et mettre en péril la filière vitivinicole française et les secteurs qui en dépendent (restauration, commerce, emballages...) aurait de graves conséquences non seulement pour l'économie nationale mais aussi pour l'équilibre et la santé de celles et ceux qui en vivent au quotidien. Par ailleurs, dans son propre rapport, l'auteur émet lui-même des réserves vis-à-vis d'une lutte générale et aveugle contre la consommation d'alcool et il va même (page 50) jusqu'à reconnaître qu'aucune relation linéaire inverse entre les prix et les quantités consommées n'a pu être prouvée. Aussi, avant de lancer des campagnes massives de prévention aux effets incertains, d'encadrer, surligner ou renforcer les messages alarmistes sur les contenants ou encore de révolutionner la fiscalité ou la classification des alcools, il s'agit avant tout de bien réfléchir aux conséquences potentiellement désastreuses de la précipitation. Ainsi, comme le rapporteur le préconise lui-même, ne s'agit-il pas pour lutter efficacement contre les méfaits que peut provoquer une consommation excessive d'alcool de cibler les catégories à risque ou à protéger, les zones les plus sensibles et enfin les modes de consommation ? Dès lors, l'accent ne doit-il pas être mis sur le dépistage et la protection des personnes à risque ou à protéger (jeunes, hommes des 45-59 ans), la formation des professionnels dits de première ligne et de rendre l'accès aux soins plus facile voire obligatoire si le patient devait s'avérer dangereux pour autrui ou pour lui-même ? Aussi, il souhaite connaître les intentions du Gouvernement en la matière car s'il ne s'agit pas de « torpiller » l'impérieusement nécessaire plan cancer 2009-2013 ou l'excellent rapport précité, il s'agit d'éviter les écueils, les fausses bonnes idées et la substitution d'un mal à un autre.

Texte de la réponse

Avec 37 000 décès qui lui sont attribuables chaque année, la consommation d'alcool, deuxième cause de mortalité évitable en France après le tabac, constitue un enjeu de santé publique majeur. Pour y répondre, la combinaison prévention globale et prévention ciblée est à privilégier. Ainsi, les politiques de santé publique en matière d'alcool doivent-elles s'intéresser à la population générale et pas seulement aux consommateurs problématiques. En effet, il existe un continuum, entre une consommation « à moindre risque » et l'« alcoolisme » (alcoolo-dépendance) et qui peut passer, notamment, par la consommation à risque au cours de laquelle l'individu ne ressent pas encore de problèmes, mais risque d'en voir survenir à moyen terme. Les problèmes les plus visibles liés à l'alcool (alcoolo-dépendance, accidents de la route...) n'apparaissent pas ex nihilo, et leur genèse est due en grande partie à des phénomènes de masse : place de l'alcool dans notre société ; rapport collectif (et pas seulement individuel) au produit ; disponibilité de celui-ci. Il est donc nécessaire de ne pas se limiter à la minorité la plus touchée ou à des catégories « à risques ou à protéger », mais de faire évoluer la

population dans son ensemble, par des actions ciblant à la fois l'individu et la collectivité. C'est pourquoi, les politiques suivies en France reposent sur le choix de combiner à la fois des mesures qui portent sur des populations spécifiques (conducteurs, jeunes, femmes enceintes, personnes alcoolo-dépendantes...) et des mesures qui ont un effet en population générale et dont la littérature internationale nous enseigne l'efficacité. Parmi ces politiques, aux côtés des mesures réglementaires et d'encadrement, figurent notamment la facilité d'accès à des services de traitement d'un coût abordable pour les personnes souffrant de troubles liés à l'alcool et la généralisation des programmes de dépistage et d'intervention brève contre l'usage nocif et dangereux de l'alcool. C'est pourquoi, le plan cancer 2009-2013 prévoit, entre autres, de renforcer les aides aux personnes en difficulté avec leur consommation d'alcool en améliorant l'accès aux soins : le renforcement des moyens des centres de soins, d'accompagnement et de prévention en addictologie ; le développement de l'aide à distance (téléphone, Internet) pour les consommateurs à risque et la réévaluation des stratégies de formation du médecin traitant pour la diffusion du repérage précoce et de l'intervention brève.

Données clés

Auteur: M. Michel Voisin

Circonscription: Ain (4e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite Numéro de la question : 63968

Rubrique : Agriculture

Ministère interrogé : Santé et sports Ministère attributaire : Santé et sports

Date(s) clée(s)

Question publiée le : 24 novembre 2009, page 11093

Réponse publiée le : 15 juin 2010, page 6726